

MOTION DE L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

Contre les menaces et les appels à la violence à l'encontre des élus de Martinique

Le 28 novembre 2024

Considérant la motion de l'Assemblée de Martinique du 27 octobre 2023, par laquelle elle condamne avec force le harcèlement, les agissements graves et les attaques à l'encontre des élus de Martinique;

Considérant les nombreuses menaces et appels à la violence proférés à l'encontre des élus de Martinique, et considérant plus récemment les appels à « attaquer » les maires des communes de Martinique, diffusés aux moyens de publications sur les réseaux sociaux, de messages transmis via SMS, WhatsApp et tout autre moyen de communication ;

Considérant le risque encouru par la société martiniquaise, dont les fondements démocratiques, sont plus que jamais la cible d'attaques de ceux qui veulent prospérer par le renversement de la démocratie représentative, qu'elle soit politique ou sociale;

Considérant l'état d'aggravation des faits de violence à l'égard des maires, alors que 69% des maires déclarent être victimes d'incivilités, que 39% déclarent avoir subi injures et insultes, que 41% déclarent avoir fait l'objet de menaces verbales ou écrites, 27% avoir été attaqués sur les réseaux sociaux et 7% avoir subi des violences physiques,

Considérant que la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux est venue durcir les peines en cas de violences contre les élus, pouvant aller jusqu'à des sentences maximales de 7 à 10 ans de prison,

L'ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

EXPRIME sa totale et inconditionnelle solidarité avec les élus et les maires de Martinique, injustement visés par des menaces et des injonctions directes ;

CONDAMNE avec force les menaces et les appels à la violence diffusés à l'encontre des élus de Martinique et plus récemment à l'encontre des maires des communes de Martinique ;

CONDAMNE les propos extrêmes qui visent à exercer des pressions physiques et psychologiques sur les représentants élus du peuple Martiniquais, faisant peser sur eux un risque d'atteinte à leur intégrité corporelle et à celle de leurs proches ;

S'INSURGE contre des propos qui pourraient conduire à un affrontement entre Martiniquais, au moment où le peuple a besoin d'unité pour faire avancer les projets d'avenir pour la Martinique.

DEMANDE à ce que les règles de droit soient respectées.